

Mercredi 9 janvier 2019

Promouvoir les formations artisanales au sein de l'enseignement supérieur : le réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat et le Conservatoire national des arts et métiers s'engagent

L'Assemblée permanente des Chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA), présidée par Bernard Stalter et le Conservatoire national des arts et métiers (le Cnam), administré par Olivier Faron, viennent de renouveler leur partenariat. Objectif principal de cette convention : promouvoir les formations artisanales au sein de l'enseignement supérieur en proposant des parcours de formation valorisant la poursuite d'études.

Premier principe mis en valeur par la reconduction de cet engagement commun : la reconnaissance de la dimension managériale des artisans qui cherchent aujourd'hui à être considérés comme des chefs d'entreprises à part entière. **Le Titre entrepreneur de petite entreprise (TEPE) leur permet de compléter leur apprentissage par une formation à la gestion et au management.** Avec cette convention, les aptitudes professionnelles pourront être adossées au Cnam. Le TEPE, qui est proposé par les Universités régionales des métiers de l'artisanat (Urma), en complément de la formation à un métier spécifique, **a déjà été suivi par près d'un millier de personnes dans 24 départements.** Les Urma, lancées par les Chambres de métiers et de l'artisanat en 2009 avec le soutien du Conservatoire, permettent à **des publics variés qui n'ont pas habituellement accès à l'enseignement supérieur d'accéder à des parcours de formations valorisant la poursuite des études.**

La mise en avant de la licence professionnelle des métiers de l'entrepreneuriat, « Parcours manager et développer une entreprise artisanale », est également un objectif majeur de ce partenariat. **Avec cette convention un ébéniste titulaire d'un brevet technique des métiers supérieurs (BTMS - bac+2) peut par exemple poursuivre ses études en suivant cette licence professionnelle (bac+3).**

Ce partenariat renforce et étend enfin les passerelles déjà dressées depuis 2015 entre certains diplômes du Cnam et ceux des Urma. Il permet **la reconnaissance universitaire par le Cnam de compétences professionnelles acquises au sein des parcours de formation proposés par les Urma.**

En renouvelant leur engagement, les Chambres de métiers et de l'artisanat et le Conservatoire national des arts et métiers répondent à une tendance de fond : **l'augmentation du nombre de professionnels qui souhaitent se reconvertir dans une activité artisanale mais qui recherchent pour cela de vrais parcours de formation allant jusqu'au niveau supérieur.**

Le Cnam : Avec plus de 60 000 auditeurs, 20 centres régionaux et 158 sites d'enseignements, le Conservatoire national des arts et métiers, seul établissement d'enseignement supérieur dédié à la formation professionnelle tout au long de la vie, est un partenaire du réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat. Le Cnam vient de lancer le projet « Au cœur des territoires » qui verra l'ouverture, **dans les 3 ans à venir, de près d'une centaine de nouveaux sites d'enseignements principalement des villes moyennes.**

L'APCMA : Avec 1,3 million d'entreprises artisanales et 3,1 millions d'actifs, le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat et ses 11 000 collaborateurs est au service des artisans sur l'ensemble du territoire. Il gère **18 Universités régionales des métiers de l'artisanat –URMA-** ainsi que **112 Centres de formation des apprentis –CFA-**. Près de 80 % des 140 000 jeunes qui y sont formés chaque année trouvent un emploi pérenne dans les six mois suivant leur sortie de formation.